

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : vendredi 05 avril 2024

Délibération N°2024-18**Signature du marché relatif au service d'une agence de voyages pour l'achat de titres de transport et de prestations associées**Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN
Secrétaire de séance : Madame Karine SALIBER

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 05 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité Syndicat en date du 07 février 2024

Finances

2. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Principal
3. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Annexe CFME
4. Présentation du Compte de gestion 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Affectation des résultats 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
6. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal
7. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe CFME

Directions

8. **Administration** : Service d'une Agence de Voyages pour l'achat de titres de transport et de prestations associées.
9. Retrait du PNRM au collège « Parc Naturel » au CESECEM
10. **Biodiversité** : Modification de la délibération n°21-13 relative au Corridor Ecologique
11. Désignation d'un Représentant du PNRM à la Commission du CESAR
12. **Animation** : Nouveau mode de gestion des sites du PNRM
13. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
14. Délégation au Président pour la vente de produits à l'Association des Amis du PNRM

Questions diverses**Membres présents****Pour la CTM** → Mr F. ISMAIN.**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) — Mr B. BABIN(Bellefontaine) - Mr J. MONFORT(Diamant) — — Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) —Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) — Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) — Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) — Mr M. MICHALON (Marigot) — Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) — Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) — Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) — Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) — Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) -Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) — Mr C. PALIN (Trinité) — Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) — Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (suppléante CACEM).**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) — Mr G. MONSTIN(Carbet) à Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) — Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) — Mr E. JULAT(Schoelcher) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA — L. BEAULIEU — K. BERNABE - C. EMMANUEL — F. CARIUS — Messieurs N. AZEROT — M. NADEAU — J. ROSE — D. DINAL — J-C. ECANVIL — E. DUFEAL — O. MARIE REINE.

→ **Communes** : — Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) — Mr D. DOULIN(Lamentin) —Mr J. ELISABETH (Sainte Luce).

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr B. BIROTA (CAP NORD).

Membres titulaires absents excusés : Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER— M-A. RAVIN (CTM) — Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	26
Procurations	06
Vote	
Pour : 32	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	
25 mars 2024	

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** le Code des Marchés Publics notamment en ses articles R. 2161-2 et suivants, R.2162-13 et R.2162-14 et R.2161-2 à R.2161-5,
- Vu** la délibération n°24-16 en date du 05 avril 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal,
- Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 05 avril 2024,

Considérant qu'une consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert relative à la fourniture de titres de transport nationaux et internationaux et de prestations associées dans le cadre de l'organisation de déplacements professionnels des élus et des agents du PNRM,

Ces prestations concernent plus précisément :

- ✓ La billetterie : fourniture de devis, réservation et mise à disposition de titres de transport,
- ✓ L'hébergement : proposition et fourniture de devis d'hôtels et réservation,
- ✓ Les services annexes : assurances - visa - transferts - location de voitures – conciergerie

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, conclu pour une période de 12 mois renouvelable 3 fois, avec un montant maximum annuel de 180 000 € HT soit un maximum de 720 000 € pour sa durée totale,

Considérant que l'avis de publicité a été publié le 05 février 2024 au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur : www.marches-securises.fr,

Que la date limite de remise des offres a été fixée au 07 mars 2024 à 12h.

Considérant que 3 offres sont parvenues dans les délais :

Plis	Candidats
1	CAMA VOYAGES AVS Voyages
2	Voyages C. MATHEZ
3	ROGER ALBERT VOYAGES

Considérant que Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- ✓ Prix sur la base du BPU pondéré à 40%
- ✓ Valeur technique sur la base du mémoire justificatif pondéré à 60 %

Délibération n°24-18 Signature du marché au service d'une agence de voyage pour l'achat de titres de transport et de prestations associées pour le PNRM

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 05 avril à 10h30, a choisi l'offre suivante :

Dénomination	Entreprise classée 1 ^{ère} et choisie par la CAO	Montant de l'offre issue du DQE en € TTC
Service d'une agence de voyages pour l'achat de titres de transport et de prestations associées	Roger Albert Voyages	1 656,40 €

Considérant que l'action est inscrite au budget 2024 du PNRM.

Il est demandé au Comité d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'Offres, et à prendre toutes les mesures d'exécution relatives à ce marché.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Autorise le Président du Syndicat Mixte du PNRM à effectuer toutes les formalités et à signer tous les documents relatifs à la passation de ce marché, à son exécution et à son règlement, ainsi qu'à prendre toute décision concernant ses avenants éventuels lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Article 2

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget en cours du SM/PNRM.

Article 3

La Trésorière Municipale de la CACEM et Monsieur le Directeur Général des services du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 05 avril 2024

Le Président,


Félix ISMAIN



Délibération n°24-18 Signature du marché au service d'une agence de voyage pour l'achat de titres de transport et de prestations associées pour le PNRM

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20240405-2024-18-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2024



PREFECTURE DE MARTINIQUE